

## L'évaluation de l'Enseignement Moral et Civique dans le cadre du contrôle continu en lycée

### Principes généraux :

L'Enseignement Moral et Civique est pris en compte dans le contrôle continu (à raison d'un coefficient 2, avec une prise en compte, à parts égales, des résultats de première et de terminale).

L'évaluation de l'EMC tient compte d'un cadre horaire spécifique (18h année) et prend appui sur les particularités didactiques de son enseignement. Elle vise à évaluer la maîtrise des capacités propres à cet enseignement

### Éléments de mise en œuvre (voies générale et technologique) :

	Classe de première	Classe de terminale
<b>Nombre de notes à prendre en compte</b>	Selon les organisations choisies en établissement, possibilité d'attribuer une note par trimestre, ou une au premier semestre et deux au second, ou trois sur l'unique période de l'année où est assuré cet enseignement	
<b>Ventilation des notes</b>	Une note liée à la participation à un débat Une note liée à une activité collective (travail de recherche, de préparation d'un débat, s'approfondissement d'un sujet...) Une note liée à un écrit réflexif individuel à la suite d'un débat ou d'une activité collective	
<b>Remarque sur l'articulation travail dans/hors la classe</b>	Les notes attribuées aux travaux écrits des élèves ne supposent pas que ces derniers soient réalisés sous forme de « devoirs sur table ».	